

Inscriptions scolaires 2026-2027

Les inscriptions scolaires des enfants nés en 2023, qui feront leur entrée à l'école en septembre 2026, se dérouleront du 14 mars jusqu'au 17 avril 2026.



L'inscription s'effectue à la MELC lors des permanences suivantes

- Samedi 28 mars, de 9h à 12h
- Mercredi 25 mars, de 14h à 17h
- Mercredi 1er avril, de 14h à 17h
- Samedi 4 avril, de 9h à 12h
- Mercredi 8 avril, de 14h à 17h
- Samedi 11 avril, de 9h à 12h

S'il vous est impossible de vous rendre disponible lors des permanences, merci de prendre rendez-vous auprès du service éducation au 01.30.27.30.90.

La préinscription scolaire sera effectuée du 14 mars jusqu'au 17 avril 2026.

Elle est obligatoire pour toute admission dans une école publique de Courdimanche.

Procédure d'inscription

1. Se rendre à la MELC lors d'une des permanences proposées (tout dossier incomplet fera l'objet d'un report de rendez-vous) ou prendre rendez-vous auprès du service éducation au 01.30.27.30.90 pour effectuer une préinscription.

2. Se présenter à la MELC le jour du rendez-vous avec les documents suivants :

- Livret de famille ou acte de naissance établissant la filiation en français.
- Carte d'identité, ou carte de séjour des responsables légaux.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois des responsables légaux.
- Pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant en français.
- Certificat de radiation si l'enfant est actuellement scolarisé (en cas de changement d'école ou à la suite d'un déménagement).
- En cas d'hébergement : justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne qui héberge, la photocopie recto verso de sa pièce d'identité ainsi qu'un courrier sur l'honneur certifié attestant l'hébergement.
- En cas de divorce ou de séparation : Justificatifs juridiques fixant l'autorité parentale et le foyer de résidence de l'enfant ou un courrier légalisé du conjoint avec une photocopie de sa carte d'identité recto verso.

À joindre systématiquement pour les activités périscolaires ou de restauration ainsi que pour le calcul du quotient familial (service régie) :

- Fiches sanitaire et enfant dûment remplies et signées par tous les responsables légaux (à récupérer à la MELC ou à télécharger sur le site internet de la ville)
- Attestation d'assurance (responsabilité civile)
- Attestation de paiement CAF (indiquant le montant mensuel perçu de votre allocation familiale).
- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 du foyer ou de tous les responsables légaux
- Relevé d'identité bancaire

Pour toute adaptation à apporter en lien avec l'accueil de votre enfant (asthme, panier repas...) :

- Fournir un PAI (projet d'accueil individualisé) signé par le praticien référent de l'enfant.
3. Une fois la préinscription effectuée à l'Hôtel de Ville, il est nécessaire de contacter l'école afin de finaliser l'inscription auprès du directeur de l'établissement.

Documents

[Fiche sanitaire 2026-2027](#)